



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5488^e séance

Jeudi 13 juillet 2006, à 15 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. de La Sablière	(France)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Liu Zhengmin
	Congo	M. Gayama
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M ^{me} Papadopoulou
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. Pereyra Plasencia
	Qatar	M. Al-Qahtani
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 29 juin 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/458)

Lettre datée du 29 juin 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/462)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 29 juin 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/458)

Lettre datée du 29 juin 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/462)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Israël une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil.

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 13 juillet 2006, qui sera publiée sous la cote S/2006/520 et se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander que, conformément à la pratique établie, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance que le Conseil de sécurité tiendra le jeudi 13 juillet 2006 pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à

participer à la séance, conformément au règlement intérieur et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit comme suite aux demandes présentées dans les lettres datées du 29 juin 2006, adressées au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Algérie et du Qatar, publiées sous les cotes S/2006/458 et S/2006/462, respectivement.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/508, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Qatar.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, Congo, France, Ghana, Grèce, Japon, Qatar, Fédération de Russie, République-Unie de Tanzanie

Votent contre :

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Danemark, Pérou, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, une voix contre et quatre abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes conscients de la situation délicate au Moyen-Orient où des événements nouveaux d'une grande importance se déroulent à l'heure où nous prenons la parole.

Vu la nature précaire et instable des événements sur le terrain, les États-Unis estiment que ce projet de résolution était non seulement inopportun mais également déjà dépassé. Nous venons juste d'être témoins d'une escalade importante par le Hezbollah. Outre cela, nous venons d'entendre que le Secrétaire général va envoyer une équipe dans la région pour essayer de trouver une solution à la situation. Ces faits nouveaux importants devraient être reflétés dans tout texte soumis à notre examen.

Malgré ces faits nouveaux, il y avait de nombreuses autres raisons de rejeter ce projet de résolution. Le projet de résolution dont le Conseil de sécurité a été saisi était déséquilibré. Il plaçait des exigences sur une des parties au conflit au Moyen-Orient mais pas sur l'autre. Ce projet de résolution aurait exacerbé les tensions dans la région et aurait sapé notre vision de deux États démocratiques – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

L'adopter aurait également sapé la crédibilité du Conseil de sécurité qui, lui-même, doit être vu par les deux parties comme un courtier de bonne foi dans le conflit au Moyen-Orient. À cet égard, les déclarations publiques des responsables de l'Organisation des Nations Unies doivent aussi refléter fidèlement les positions prises par les gouvernements des États Membres.

Les États-Unis ont beaucoup œuvré avec les autres délégations pour parvenir à un texte plus équilibré, un texte qui reconnaisse que les opérations militaires israéliennes sont en réaction directe aux tirs répétés de roquettes contre le Sud israélien depuis Gaza et à l'enlèvement, le 25 juin, du caporal Gilad Shalit par le Hamas. Malheureusement, nous n'avons pas pu parvenir à un accord.

Bien que nous restions sérieusement préoccupés face à la détérioration de la situation en Cisjordanie et à Gaza, nous sommes profondément convaincus que la meilleure façon de résoudre la crise immédiate est pour Hamas d'obtenir la libération sans condition du caporal Shalit, sain et sauf.

Poser les fondations d'une paix durable exigera cependant que nous portions notre attention non seulement sur le Hamas mais sur les États commanditaires du terrorisme qui l'appuient, en particulier la Syrie et l'Iran. Soyons très clairs : sans l'appui financier et matériel de Damas et de Téhéran, le

Hamas serait considérablement handicapé pour mener à bien ses opérations terroristes.

Nous appelons la Syrie et l'Iran à mettre fin à leurs rôles d'États commanditaires du terrorisme et à condamner sans équivoque les actes du Hamas, y compris cet enlèvement. Nous appelons encore une fois la Syrie à arrêter le dirigeant du Hamas, Khaled Mashaal, qui réside actuellement à Damas. Nous soulignons à nouveau notre condamnation de l'appui de la Syrie et de l'Iran au Hezbollah qui a revendiqué les autres enlèvements le long de la Ligne bleue qui sépare Israël du Liban.

Nous appelons en outre le Gouvernement de l'Autorité palestinienne à mettre fin à tous les actes de violence et de terrorisme et à respecter les principes énoncés par le Quatuor : renoncer au terrorisme, reconnaître Israël et accepter les obligations et les accords antérieurs, notamment la Feuille de route. Le manquement du Gouvernement de l'Autorité palestinienne à adopter ces mesures nuit au peuple palestinien.

Nous sommes de toute évidence préoccupés par la durée des difficultés présentes et par l'absence d'une solution mais la question qui se pose pour nous est de savoir si les mesures prises par le Conseil rendent cette solution plus probable ou moins probable et non pas seulement de savoir si le Conseil semble rester saisi ou non de la question.

Les États-Unis demeurent fermement attachés à œuvrer avec les autres États Membres pour poser les fondations d'une paix durable dans la région, fondations qui auraient été sapées si ce projet de résolution avait été adopté.

M. Pereyra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou s'est abstenu de voter car il considère que ce projet de résolution ne reflète pas de manière adéquate ce qui se produit au Moyen-Orient.

Premièrement, le projet de résolution ne tient pas compte du fait que des éléments de l'organisation Hezbollah, qualifiée d'organisation terroriste, ont enlevé deux soldats israéliens et ont tiré des roquettes provoquant des victimes civiles et donnant lieu à une réaction des Forces de défense israéliennes.

Deuxièmement, le projet de résolution ne tient pas compte des conditions *sine qua non* posées par le Quatuor au Gouvernement de l'Autorité palestinienne du Hamas, à savoir reconnaître Israël, renoncer à la

violence et mettre en œuvre les accords acceptés antérieurement par l’Autorité palestinienne. Le non-respect de ces exigences est la source de cette crise et empêche les parties de reprendre la voie des négociations diplomatiques qui conduit à la coexistence pacifique de deux États – Israël et la Palestine – en application des dispositions de la Feuille de route.

Le Pérou déplore l’escalade de la violence et la perte de vies humaines innocentes. Il exige la libération des soldats enlevés, y compris les deux soldats pris en otage au Liban, ainsi que la libération des responsables palestiniens élus et détenus illégalement depuis peu.

Le Pérou reconnaît qu’Israël a le droit de veiller à sa propre sécurité. Cependant, il doit le faire conformément au droit international humanitaire en évitant de causer des victimes civiles et des dommages aux infrastructures du Liban et de Gaza. Nous exhortons Israël à s’abstenir de recourir à un emploi excessif de la force et déplorons les dommages causés à la population civile palestinienne et libanaise.

M^{me} Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Malheureusement, le Danemark n’a pas été en mesure de voter pour le projet de résolution qui vient d’être examiné. Le projet de résolution aborde des questions qui préoccupent considérablement mon gouvernement, et si celui-ci avait reconnu plus en détail la complexité des faits sur le terrain, ma délégation aurait voté pour le projet de résolution.

Le Danemark est très préoccupé par la situation au Moyen-Orient, qui s’est encore aggravée au cours des derniers jours. En particulier, le Danemark est sérieusement préoccupé par les pertes de vies civiles provoquées par l’intensification de l’opération militaire et ses conséquences, notamment la détérioration des conditions humanitaires de la population de Gaza. Nous appelons par conséquent les deux parties à remédier à la situation humanitaire désespérée de la population civile.

De plus, mon gouvernement exhorte toujours les deux parties à s’abstenir de toute action susceptible d’enfreindre le droit international et, Israël, à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter de prendre des mesures disproportionnées. Le Danemark continue d’être préoccupé par la détention des membres élus du Gouvernement et du Conseil législatif palestiniens et lance un appel en faveur de leur libération immédiate.

Ces détenus doivent bénéficier de tous leurs droits juridiques, conformément au droit international.

Le Danemark demande à nouveau à la direction palestinienne de faire cesser les actes de violence et les activités terroristes, y compris les tirs de roquettes visant le territoire israélien.

Le soldat israélien enlevé doit être libéré immédiatement et sans condition.

L’évolution récente de la situation, notamment en ce qui concerne Israël et le Liban, dont nous débattons demain, souligne plus que jamais que les négociations politiques sont la seule manière de parvenir à un règlement juste et durable. Les deux parties doivent d’urgence démontrer leur volonté active de parvenir à une solution négociée sur la question des deux États, et de respecter les accords et obligations existants.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Malheureusement ma délégation n’a pas été en mesure d’appuyer le projet de résolution sur le Moyen-Orient qui a été présenté au Conseil de sécurité aujourd’hui.

La Slovaquie est très préoccupée par les événements qui ont eu lieu récemment dans la bande de Gaza. Nous sommes tout particulièrement préoccupés par le décès des civils, tant palestiniens qu’israéliens, et par la destruction des infrastructures de base pour l’approvisionnement en électricité dans les territoires palestiniens. Nous saisissons, par conséquent cette occasion pour lancer de nouveau un appel aux deux parties pour qu’elles relâchent toutes les personnes détenues ou enlevées. Toutes deux doivent s’abstenir de toute action qui entraînerait une nouvelle dégradation ou une nouvelle escalade de la situation.

Nous pensons que toutes les décisions du Conseil de sécurité concernant la région du Moyen-Orient sont très importantes et qu’elles ont un impact direct sur la situation et sur les événements à venir. En ce sens, toute action prise par le Conseil doit être examinée très minutieusement, avec pour objectif de lancer un appel équilibré à toutes les parties dans le but ultime de parvenir à une paix juste et durable.

C’est à regret que nous notons encore une fois avec préoccupation, comme cela fut le cas le 21 juin dernier au Conseil, que le Gouvernement palestinien, formé et conduit par le Hamas, ne s’est toujours pas engagé en faveur des trois principes énoncés par le Quatuor, dans sa déclaration du 30 janvier. Nous restons convaincus qu’un tel engagement est

indispensable et nous réitérons la nécessité d'honorer et d'appliquer ces trois principes que sont la non-violence, la reconnaissance du droit d'Israël d'exister et l'acceptation des accords et obligations existants.

Dans la mesure où cet élément crucial, ainsi que d'autres questions également très importantes, notamment la condamnation des actes terroristes, n'ont pas été, selon nous, dûment reflétés dans le projet de résolution, nous n'avons pas pu l'appuyer. D'autre part, nous aurions souhaité voir mentionnés les faits les plus récents survenus entre Israël et le Liban.

Encore une fois, nous exhortons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue. Nous les invitons à s'engager pleinement en faveur de l'objectif d'une solution négociée prévoyant la création de deux États, conformément aux dispositions de la Feuille de route.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est profondément préoccupé par la crise qui règne dans la bande de Gaza, qui sape les perspectives de paix au Moyen-Orient et entraîne une grave détérioration de la situation humanitaire pour la population palestinienne. Nous contribuons, au niveau national, aux efforts visant à régler la crise, grâce à nos contacts dans la région et avec nos partenaires clés. Nous exhortons toutes les parties à tout mettre en œuvre pour régler cette crise et empêcher que la situation n'empire. Ce n'est que par la négociation qu'une solution viable pourra être obtenue.

Nous réitérons notre appel en faveur de la libération immédiate et sans condition du caporal Shalit. Nous demandons à l'Autorité palestinienne de mettre fin à la violence et aux activités terroristes, y compris les tirs de roquettes sur le territoire israélien.

Nous sommes très préoccupés par les souffrances endurées par la population palestinienne. Si Israël a absolument le droit à la légitime défense, il doit néanmoins le faire sans provoquer une escalade de la situation, de manière proportionnée et mesurée, conformément au droit international, et en prévenant les morts et les souffrances parmi les civils.

La Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères, M^{me} Margaret Beckett, a exprimé aujourd'hui son inquiétude face à la situation au Liban.

Il est essentiel que toute déclaration du Conseil appuie les efforts de ceux qui tentent le plus activement de résoudre le conflit. Tout texte doit donc être

équilibré et doit refléter attentivement tous les aspects pertinents de la situation. Tout en appréciant les efforts déployés par les auteurs en vue de traduire certaines de nos préoccupations, nous continuons de penser que le texte dont nous avons été saisis n'était pas suffisamment équilibré ou qu'il ne reconnaissait pas suffisamment la complexité de la situation. Nous regrettons par conséquent de ne pas avoir disposé d'un peu plus de temps pour tenter de résoudre les divergences qui persistaient et de parvenir à un texte sur lequel nous aurions pu tous nous entendre. C'est pourquoi, nous nous sommes abstenus lors du vote.

M. Al-Qahtani (Qatar) (*parle en arabe*) : Tous ici le savent, le Qatar, compte tenu de ses responsabilités à l'égard de la question palestinienne, a présenté un projet de résolution équilibré qui reflète le point de vue de la majorité du Conseil. Nous avons tenu compte des vues et des observations de tous les membres du Conseil. Toutefois, le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter ce projet de résolution équilibré pour des raisons qui nous sont désormais claires. Les pays épris de paix sauront juger de l'objectivité de ces raisons.

À de nombreuses reprises, nous n'avons pas su être à la hauteur de notre responsabilité de protéger la population palestinienne, qui nous appelait à l'aide. Lorsque notre réponse est faible, l'impression est que nous nous dérobons à notre responsabilité de protéger les vies civiles, et surtout la vie de femmes et d'enfants sans défense. Les images des populations innocentes et non armées tuées et massacrées sans merci hanteront à jamais nos esprits et l'esprit de tous les peuples épris de paix.

Nous devons mettre un terme aux violations flagrantes du droit international humanitaire. L'incapacité du Conseil de sécurité aujourd'hui d'assumer ses responsabilités face à la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés et de faire cesser l'agression ne fera qu'encourager l'agresseur et rallonger la durée du cycle de violence. Le fait que le Conseil ne réagisse pas face à une telle détérioration de la situation va, non seulement, exacerber les choses, mais va également jeter le doute sur sa capacité d'appliquer le droit international.

Les peuples épris de paix qui sont victimes de la guerre continuent d'espérer que le Conseil de sécurité assumera pleinement ses responsabilités et honorera son mandat fondamental de maintenir la paix et la

sécurité internationales. Le jour viendra où le Conseil adoptera des résolutions déterminantes contre l'agression et la violence auxquelles est soumise la population palestinienne.

Le Président : Je donne à présent la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière avisée dont vous présidez et dirigez le Conseil en cette période critique et tout au long des nombreuses consultations qui ont eu lieu avant le vote d'aujourd'hui sur le projet de résolution. Parallèlement, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance à la délégation qatarienne pour tous les efforts qu'elle a déployés, en sa qualité à la fois de membre du Conseil et de membre du Groupe des États arabes, pour conduire nos longues, et parfois difficiles, négociations sur le projet de résolution.

Nous remercions également, à cet égard, l'Arabie saoudite, qui préside le Groupe des États arabes pour le mois de juillet, et exprimons notre reconnaissance à tous ceux qui, depuis le début, soutiennent nos efforts légitimes visant à obtenir du Conseil de sécurité qu'il prenne des mesures, conformément à ses compétences et responsabilités, pour régler la situation de crise persistante qui règne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Nous pensons que tous les efforts possibles ont été faits pour parvenir à un projet de résolution raisonnable et équilibré qui aborde les problèmes les plus graves du moment. Nous remercions les membres du Conseil qui ont voté pour le projet de résolution, assumant ainsi leurs responsabilités de membres du Conseil tout en appliquant le droit international, y compris le droit international humanitaire, qu'Israël, puissance occupante, viole et foule aux pieds de façon flagrante en lançant des attaques militaires incessantes contre les civils palestiniens sans défense qui subissent son occupation, en particulier dans la bande de Gaza.

L'enchaînement des événements et la tragique détérioration de la situation sur le terrain, ces dernières semaines, dont l'aggravation de la situation humanitaire déjà déplorable en raison des attaques militaires israéliennes et l'escalade de la violence dirigée contre le peuple palestinien et ses dirigeants, ont fait qu'il est urgent que l'on traite cette question et que le Conseil s'emploie sérieusement à régler la crise.

Nous sommes fortement déçus et irrités devant l'incapacité persistante du Conseil de sécurité d'agir alors que d'innocents Palestiniens continuent d'être sauvagement tués par les forces d'occupation israéliennes. Le fait que le projet de résolution n'ait pas pu être adopté aujourd'hui ne contribuera pas à apaiser la situation ou à sortir de la crise actuelle. De plus, cela compromet gravement la crédibilité du Conseil en cette heure cruciale, envoie le mauvais message à Israël, puissance occupante, et entretient la détestable culture d'impunité qui permet à Israël, depuis de longues années et aujourd'hui encore, de bafouer le droit international sans avoir à rendre compte de ses actes.

En effet, en ce moment même, à l'heure où nous sommes réunis dans cette salle, Israël, puissance occupante, continue de façon délibérée et gratuite d'infliger encore plus de souffrances humaines et matérielles, de dévaster la bande de Gaza, assiégée et appauvrie, en y semant la mort, la ruine et la misère. Les forces d'occupation israéliennes continuent de détruire, sans justification aucune, les maisons des Palestiniens, leurs biens, leurs terres arables, leurs équipements collectifs et l'infrastructure de leurs institutions. Aujourd'hui encore, le Ministère des affaires étrangères a été bombardé dans la ville de Gaza.

Pire, des civils palestiniens innocents continuent d'être tous les jours sauvagement assassinés par les forces d'occupation israéliennes à cause des frappes aériennes et des tirs d'artillerie dirigés contre les populations civiles sans défense. Dans la seule journée d'hier, au moins 23 Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation, dont les neuf membres d'une même famille, la mère, le père et les sept enfants de la famille Salmiya, froidement assassinés dans leur propre maison sur laquelle les forces d'occupation israéliennes ont délibérément largué une bombe d'un quart de tonne. C'est du terrorisme d'État contre une population civile captive. Tous ces actes constituent clairement des crimes de guerre. Tous ces actes doivent être condamnés. Des mesures doivent être prises pour contraindre la puissance occupante à y mettre fin et à s'acquitter des obligations conférées par le droit international, dont la quatrième Convention de Genève. Les auteurs de ces crimes doivent rendre des comptes et être traduits en justice.

Il ne fait aucun doute que la situation ne fait que s'aggraver au fil des jours, exacerbant les souffrances

et les épreuves endurées par la population civile palestinienne. De même, il est incontestable que les tensions et les frictions ne font que s'accroître, ce qui déstabilise davantage encore la situation dans la zone et la région tout entière. La situation générale qui domine désormais exige l'attention et l'action immédiates de la communauté internationale avant qu'elle ne se détériore davantage et plonge la région tout entière dans une spirale de violence et de conflit incontrôlable. Il y va de la paix et de la sécurité internationales. Il faut que la communauté internationale, au premier chef, le Conseil de sécurité, prenne les mesures qui s'imposent.

Nous continuons de penser que le Conseil est tenu de s'acquitter de son devoir de maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de sa responsabilité de protéger les civils dans les conflits armés à l'égard du peuple palestinien, qui subit l'occupation israélienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Nous pensons également qu'au regard de la tragédie actuelle, il finira par le faire. C'est cette conviction, fondée sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sur notre foi dans la primauté du droit international, qui nous a incités à nous tourner, maintes et maintes fois, vers le Conseil de sécurité, et non pas d'autres raisons comme d'aucuns l'affirment. De quel autre recours dispose un peuple opprimé, puni, affaibli et privé de ses droits les plus fondamentaux sous une occupation étrangère, belliqueuse et militaire depuis plus de 30 ans?

Parmi les nombreuses situations de conflit, de crise et de tragédie auxquelles la communauté internationale se trouve confrontée, la question de Palestine ne saurait échapper au mandat et aux responsabilités du Conseil de sécurité. L'incapacité récurrente du Conseil de sécurité d'agir ne peut que prolonger le conflit au lieu de mettre fin à ce cercle vicieux de violence, qui a pour seul effet de multiplier les morts, les souffrances et les dommages du peuple palestinien, pris dans l'étau de l'occupant, et d'accroître l'instabilité dans l'ensemble de la région, nous éloignant ainsi de la réalisation de la paix juste et durable à laquelle nous aspirons tous désespérément.

Pour terminer, nous formons le vœu ardent que ce Conseil trouve enfin très bientôt la volonté d'appliquer ses résolutions, de faire respecter l'état de droit et de prendre les mesures nécessaires pour régler cette crise qui s'intensifie et pour ouvrir la voie à un règlement

définitif et pacifique de ce long et dramatique conflit, dans l'intérêt des peuples palestinien et israélien et dans l'intérêt de l'ensemble de la région. Il n'est pas trop tard pour agir. Il y va de nombreuses vies humaines, de l'avenir de tout un peuple ainsi que des chances de paix et de stabilité dans la région.

Le Président : Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Gillerman (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en premier lieu, je voudrais vous féliciter de votre conduite avisée des travaux du Conseil en ce difficile mois de juillet. Je saisis également l'occasion pour vous souhaiter, avec un peu d'avance, à vous et à votre peuple un bon 14 juillet.

Je saisis également l'occasion pour remercier les États-Unis de leur position courageuse et pour exprimer notre reconnaissance aux pays qui, par leur vote, ont fait preuve de la compréhension que nous aurions escomptée de la part de l'ensemble de la communauté internationale.

Je voudrais revenir sur deux faits survenus à une époque complètement différente. Il y a près d'un an, Israël se retirait de Gaza. Ce désengagement ne fut pas une tâche facile pour nous; il s'est déroulé dans des circonstances dramatiques et déchirantes, imposant un lourd tribut, tant politique que personnel, au Premier Ministre Sharon, qui a pris cette courageuse décision. À ce moment là, le camp palestinien avait deux choix. Le premier était de penser à son peuple, d'élever son niveau de vie, d'améliorer sa qualité de vie et de concentrer ses efforts sur le bien-être et la prospérité de la population. Le deuxième était de transformer Gaza en lieu de terreur et en aire de lancement de roquettes meurtrières contre Israël. C'est hélas cette dernière option que les dirigeants palestiniens ont choisie, faisant de leur propre peuple l'otage de leur programme terroriste.

Il y a six ans, Israël s'est complètement retiré du Sud-Liban. Le processus n'a pas été facile pour nous non plus et a suscité bien des questions à l'intérieur du pays. À l'époque, le Gouvernement libanais avait lui aussi le choix : soit s'occuper de sa population et reconstruire le pays après des dizaines d'années de guerre civile, soit laisser son territoire souverain devenir une base terroriste à partir de laquelle les terroristes du Hezbollah pourraient lancer des attaques contre les civils israéliens. Le Gouvernement libanais a, hélas, choisi cette dernière option.

Dans les deux cas, les gouvernements respectifs ont décidé de faire de leur population des otages de la terreur, de la destruction et du bain de sang. Rien ne justifie la violence dans ces deux endroits d'où Israël s'est complètement retiré. Israël ne permettra pas que ces zones servent de terreau fertile pour les terroristes ou de base de lancement pour des actes terroristes. Israël n'acceptera pas d'être l'otage de la terreur.

Voyons qui est le Hamas. Quelles sont ses stratégies et ses intentions? Le Hamas, à la tête de l'Autorité palestinienne, est une entité qui non seulement est bienveillante à l'égard des terroristes, mais qui est elle-même une organisation terroriste internationalement reconnue. Le fait qu'il soit à la tête du peuple palestinien signifie beaucoup. Voyons la façon dont le Hamas s'est comporté depuis qu'il est arrivé au pouvoir, ne montrant aucun signe de changement d'attitude et rejetant les rappels à l'ordre de la communauté internationale pour qu'il renonce à la terreur, reconnaisse Israël et honore tous les accords internationaux antérieurs.

Il y a quelques semaines, les terroristes ont infiltré la région de Kerem Shalom, près du point de passage de la frontière. Les attaquants ont tué deux soldats israéliens et en ont enlevé un troisième, le caporal Gilad Shalit, qui a été emmené dans la bande de Gaza. Au cours de cette même semaine, des terroristes palestiniens ont enlevé un adolescent israélien et l'ont brutalement exécuté. Israël subit des attaques depuis des semaines. Mais ce n'est qu'après que tous les efforts internationaux de médiation ont échoué qu'Israël a pris les mesures qui s'imposaient pour se défendre et mettre fin à ces attaques incessantes.

Je voudrais que les choses soient parfaitement claires. Ce que nous voyons est le fait du Hamas et du Hezbollah. Mais ce ne sont là que les doigts des mains ensanglantées et les exécutants des dirigeants aux esprits pervers de l'axe de la terreur le plus ignoble du monde, la Syrie et l'Iran. Cet axe de la terreur - nous avons d'ailleurs à maintes reprises lancé des avertissements, y compris au Conseil - se compose de l'Iran, dont le Président n'a de cesse de nier l'holocauste tout en préparant le suivant, et de la Syrie, pays qui accueille les plus grandes organisations terroristes du monde. L'Iran, la Syrie, le Hamas et le Hezbollah sont une menace non seulement pour Israël et pour la région, mais pour l'ensemble du monde libre. Il y a plusieurs jours, le dirigeant terroriste du Hamas,

Khaled Mashaal, qui est chaleureusement accueilli à Damas par le Gouvernement syrien, a remercié les dirigeants syriens d'avoir résisté à la pression exercée par la communauté internationale en vue de trouver une solution pacifique à l'enlèvement du soldat israélien Gilad Shalit. Un autre membre de cet axe, l'Iran, appelle sans cesse à la destruction d'Israël et se dote de la capacité nucléaire nécessaire à cet effet.

Aussi bien le Gouvernement syrien que le Gouvernement iranien ont une longue histoire de sabotage des efforts de paix dans la région. Ils appuient activement les éléments radicaux et étouffent les voix de la raison. Ils accueillent des organisations terroristes et en financent les actes meurtriers. Nous devons reconnaître ces régimes à leurs paroles et à leurs actes. Ils sont les instigateurs et les fomentateurs du terrorisme international et leurs actes haineux ne connaissent aucune limite morale. Aucune nation ne doit détourner son attention des Gouvernements syrien et iranien pour la simple raison que ses propres citoyens n'ont pas encore été touchés par les actes de ces deux pays. S'ils ne sont pas contrôlés, ces régimes terroristes deviendront bien vite une menace même pour ceux avec qui ils n'ont pas de différend. L'histoire essaye de nous enseigner une leçon que nous oublions trop souvent : l'apaisement et le silence sont une stratégie dangereuse.

Nous avons entendu l'Observateur de la Palestine et d'autres délégations arabes dire à maintes reprises qu'Israël est - et revoilà le slogan - « la puissance occupante ». Ne confondons pas avec la réalité. Nous nous sommes retirés de la bande de Gaza précisément parce que nous ne voulons pas être une puissance occupante. Nous ne voulons pas contrôler la vie des Palestiniens. Que cela soit très clair - ce n'est pas Israël, mais la terreur qui est la puissance occupante pour les Israéliens, les Palestiniens et les Libanais. Ils sont tous otages de cette puissance occupante qu'est la terreur.

Nous faisons tout notre possible vu les circonstances pour trouver le juste équilibre, en tant que Gouvernement, entre notre devoir de libérer nos soldats enlevés et celui de protéger nos citoyens contre de nouvelles attaques, comme tout gouvernement responsable le ferait, tout en souhaitant réduire au minimum les impacts négatifs que ces devoirs pourraient avoir sur la population civile. Mais je voudrais signaler au Conseil la différence très nette qui

existe entre les deux parties lorsqu'il s'agit de victimes civiles. Il existe une différence très nette.

D'une part, nous avons une organisation terroriste résolue à détruire Israël et qui s'en prend à des civils, des innocents, des femmes et des enfants. D'autre part, nous avons un État démocratique agissant en légitime défense et, comme cela se passe en temps de guerre, surtout lorsque les attaques sont lancées à partir de zones civiles fortement peuplées, il arrive, hélas, malheureusement, tragiquement, qu'il y ait des civils parmi les victimes. Mais il y a encore une différence. Pour nous, chaque enfant palestinien tué est une erreur et une tragédie. Pour eux, chaque enfant israélien tué est une victoire et une raison de faire la fête.

Israël ne saurait être pris en otage par le terrorisme sous toutes ses formes, y compris l'enlèvement, les attaques à la bombe, les tirs de roquettes ou autres menaces. Nous prions instamment la communauté internationale de continuer d'exercer toutes les pressions politiques possibles sur l'Autorité palestinienne et sur l'organisation terroriste du Hamas, y compris ses membres et fomentateurs se trouvant à Damas, afin de garantir la libération immédiate et en toute sécurité de

Gilad Shalit et de mettre un terme définitif à l'utilisation du territoire palestinien comme base des opérations terroristes.

Enfin, Monsieur le Président, alors que nous sommes ici en ces jours très difficiles, je vous prie instamment, ainsi que mes collègues, de vous poser la question suivante : que feriez-vous si votre pays se trouvait être la cible de telles attaques? Si vos voisins infiltraient vos frontières pour enlever votre population et si des centaines de roquettes étaient lancées sur vos villes et vos villages, resteriez-vous là sans rien faire? Ou feriez-vous exactement ce qu'Israël fait en ce moment même, en s'efforçant de protéger sa population et de lui permettre de connaître la paix et la sécurité auxquelles elle aspire et dont tous les peuples de la région sont depuis si longtemps privés à cause des forces de la terreur.

Le Président : Je remercie le représentant d'Israël de sa déclaration. Il n'y pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 10.